



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 12

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 12

**Rapport du Haut-commissaire
des Nations Unies pour
les réfugiés**



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Thèmes centraux et objectifs du rapport	2
III. Populations relevant de la compétence du HCR	2
IV. Réforme du HCR	3
V. Protection et activités	5
A. Aperçu général	5
B. Protection des réfugiés dans le contexte des migrations internationales	8
C. États parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (et/ou à son Protocole de 1967), à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	9
D. Identification, prévention et réduction des cas d'apatridie et protection des apatrides	10
E. Préparation aux situations d'urgence et intervention en cas d'urgence	11
F. Sécurité du personnel et des populations relevant de la compétence du HCR	11
G. Réponse aux besoins essentiels et fourniture de services de première nécessité	12
VI. Résolution des situations de réfugiés prolongées et mise en œuvre de solutions durables	14
A. Situations de réfugiés prolongées	14
B. Rapatriement librement consenti	15
C. Intégration locale	15
D. Réinstallation	16
VII. Partenariats et coordination	16
VIII. Gestion financière et contrôle des programmes	18
A. Gestion financière	18
B. Contrôle et vérification des comptes	19
IX. Conclusion	20

Tableaux

1. Réfugiés, demandeurs d’asile, personnes déplacées à l’intérieur d’un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d’asile, fin 2009 (situation en juin 2010)	21
2. Dépenses du HCR en 2009 par bureau régional et type d’assistance	30

I. Introduction

1. Près de soixante ans après la création du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés par l'Assemblée générale en décembre 1950, les déplacements forcés de population restent un problème mondial majeur dont l'ampleur et la complexité vont croissantes. Les grandes tendances mondiales actuelles – notamment la croissance démographique, l'urbanisation, l'insécurité alimentaire et énergétique, la pénurie d'eau et, en particulier, les changements climatiques – et les facteurs traditionnels – tels que les conflits et la violence – s'influencent mutuellement, engendrant de nouvelles formes de déplacement.

2. Parallèlement, le champ d'action du HCR et des autres acteurs humanitaires ne cesse de se rétrécir. Les organisations humanitaires se sont vu refuser l'accès aux populations touchées et ont été expulsées de leurs zones d'opération, l'assistance a été détournée ou manipulée et les agents des organismes d'aide courent de plus en plus de risques. En l'espace de six mois en 2009, le HCR a perdu trois membres de son personnel lors d'attaques distinctes menées contre une même opération. À la suite de ces événements, le HCR a réexaminé la situation en matière de sécurité dans des opérations clefs et pris une série de mesures visant à réduire au mieux les risques de sécurité sur le terrain. Le rétrécissement de l'espace humanitaire dans les régions en développement s'est accompagné d'une intensification des pressions exercées sur les possibilités d'asile dans les États les plus prospères de la planète, comme en témoigne la recrudescence du refoulement au cours de la période couverte par le présent rapport.

3. Au cours de l'année écoulée, les conflits en cours dans de nombreux pays ont entraîné d'importants déplacements internes et transfrontières. La violence aveugle, les attaques délibérées de civils et le mépris pour les droits fondamentaux restent répandus dans diverses régions du monde. Rien n'indique que les conflits majeurs tels que ceux en Afghanistan et en Somalie soient en voie de résolution, tandis que des conflits qui semblaient avoir pris fin ou tendre à leur fin ont été ravivés. De ce fait, en 2009, le nombre de personnes ayant regagné leur foyer de leur plein gré a été le plus faible des vingt dernières années.

4. Alors que les conflits anciens sont restés sans solution, d'autres situations de conflit sont apparues ou réapparues. Au cours de la première moitié de l'année 2009, les tensions dans la province de Khyber Pakhtunkhwa et les zones tribales sous administration fédérale, au Pakistan, ont provoqué d'importants déplacements internes de population. Au Yémen, les regains de tensions dans le nord du pays ont provoqué des combats qui ont fait fuir environ 250 000 personnes. En République démocratique du Congo, alors même que les habitants de la province du Katanga qui s'étaient réfugiés en Zambie rentraient chez eux en masse, un conflit armé a éclaté en septembre 2009 dans la province de l'Équateur, créant des déplacements de population supplémentaires dans l'est du pays. En juin 2010, la violence à Osh et dans les environs ainsi que dans d'autres villes du sud du Kirghizistan ont provoqué le déplacement d'environ 350 000 personnes à l'intérieur des frontières du pays, auxquelles il faut ajouter les quelque 100 000 personnes qui se sont réfugiées brièvement en Ouzbékistan voisin.

5. Pour faire face à ce contexte de plus en plus difficile, le Haut-Commissariat s'est fixé deux objectifs de base: renforcer les moyens de protection afin de pallier les menaces qui pèsent sur l'espace humanitaire et sur l'asile, et améliorer sa

capacité de préparation et de réaction aux situations d'urgence. Le HCR continue de consolider les progrès accomplis dans le cadre de son processus de réforme interne, d'adopter un mode de gestion axé de plus en plus sur les résultats et de veiller à ce qu'un maximum de ressources disponibles soit consacré aux personnes dont il s'occupe.

II. Thèmes centraux et objectifs du rapport

6. Le présent rapport rend compte des activités menées par le HCR entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 juin 2010 en faveur de plus de 36,5 millions de personnes (ci-après dénommées « personnes ou populations relevant de la compétence du HCR »). Il décrit les principaux faits nouveaux intervenus et les grands défis en matière de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les apatrides et les autres personnes relevant de la compétence du HCR; la consolidation de la réforme interne du Haut-Commissariat; les efforts que celui-ci continue de déployer pour faire face aux situations de réfugiés prolongées; et un aperçu des priorités du HCR à l'échelle mondiale. Le rapport traite aussi des partenariats et des activités de coordination avec d'autres organismes compétents qui appartiennent ou non au système des Nations Unies. On trouvera des renseignements plus détaillés, en particulier sur les activités menées aux niveaux régional et national, dans le Rapport global 2009 et dans les différents rapports d'activité soumis au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et à son Comité permanent. Tous ces rapports peuvent être consultés sur le site Web du HCR (www.unhcr.org).

III. Populations relevant de la compétence du HCR

7. Le tableau 1 qui figure à la fin du présent rapport contient des données sur les populations qui relevaient de la compétence du HCR à la fin de 2009. Pour des données statistiques plus détaillées, on se référera au document intitulé « 2009 Global Trends: Refugees, Asylum-seekers, Returnees, Internally Displaced and Stateless Persons », qui a été publié le 15 juin 2010 et qui peut être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : www.unhcr.org/statistics.

8. À la fin de 2009, on dénombrait 36,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont environ 10,4 millions de réfugiés. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison d'un conflit a été estimé à 27,1 millions de personnes, parmi lesquelles 15,6 millions bénéficiaient de la protection et de l'aide du HCR, ce qui représente une augmentation de plus de 1,2 million de personnes par rapport à l'année précédente (14,4 millions) et un chiffre record dans l'histoire du HCR. Le nombre d'apatrides recensés par le HCR est resté stable à 6,6 millions de personnes bien que leur véritable nombre serait proche de 12 millions.

9. Les crises humanitaires et la situation politique dans un certain nombre de pays ont non seulement arraché des millions de personnes à leurs foyers mais empêché le retour de réfugiés et de personnes déplacées. Le nombre de réfugiés rapatriés (215 000) est en baisse constante depuis 2004, l'année 2009 marquant le niveau le plus bas en vingt ans. Par contre, le nombre de personnes déplacées de retour (2,2 millions) a été le plus élevé depuis plus de dix ans.

10. En 2009, plus de 922 000 demandes d'asile ou de statut de réfugié ont été soumises aux gouvernements ou aux bureaux du HCR dans 159 pays ou territoires, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente (875 300) et la troisième année consécutive de hausse. Ceci s'explique en partie par le nombre toujours élevé de demandes d'asile déposées en Afrique du Sud. La majorité des demandeurs d'asile étaient originaires d'Afghanistan, de Colombie, d'Éthiopie, du Myanmar et du Zimbabwe.

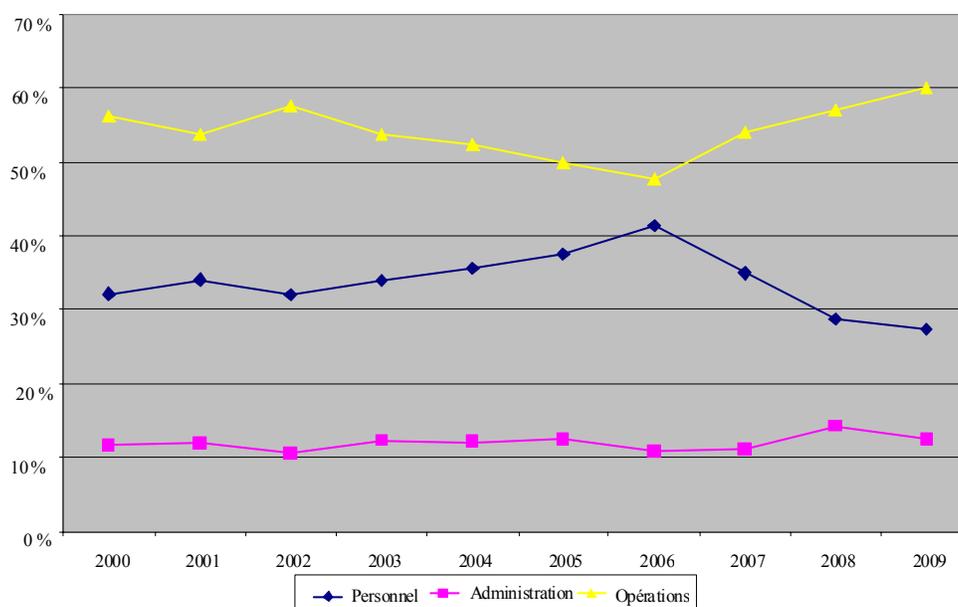
IV. Réforme du HCR

11. Les réformes internes lancées par le Haut-Commissaire il y quatre ans ont continué de porter leurs fruits. Doté d'un effectif total en nombre sensiblement identique mais réduit de 30 % à son siège de Genève, le HCR a augmenté son activité de plus de 60 % depuis 2006. Ceci lui a permis d'affecter plus de ressources aux personnes qui relèvent de sa compétence, en redoublant notamment d'efforts pour promouvoir des solutions et combler des lacunes cruciales dans les domaines de la protection et de l'assistance, en particulier en ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes, le VIH/sida, le paludisme, la malnutrition, la santé génésique et l'eau et l'assainissement.

12. Dans le rapport de 2008 (A/64/12), les résultats préliminaires de la réforme montraient une baisse des dépenses relatives au personnel et aux activités du siège en pourcentage des dépenses totales, ainsi qu'une augmentation de la part du budget gérée par les partenaires, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux. Ces tendances se sont confirmées en 2009.

Graphique A

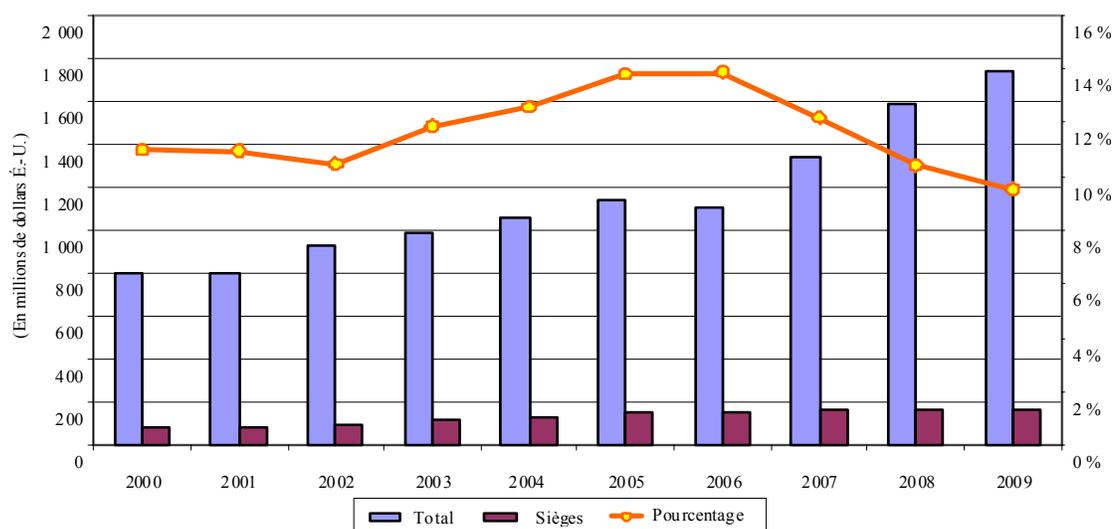
Dépenses opérationnelles, de personnel et administratives en pourcentage du montant total des dépenses (2000 à 2009)



13. Comme l'indique le graphique ci-dessus, en 2009, les dépenses de personnel sont tombées à 28 % du montant total des dépenses. Parallèlement, les dépenses relatives au siège ont encore diminué, passant à 9,5 % des dépenses totales (voir graphique B ci-dessous). Le pourcentage des dépenses gérées par des partenaires d'exécution a atteint 35,9 %, ce qui dénote les progrès notables accomplis par le HCR en termes de souplesse et de mobilisation des compétences spécialisées.

Graphique B

Dépenses relatives aux activités du siège (y compris à Budapest) en pourcentage du montant total des dépenses (2000-2009)



14. L'année 2010 marque un tournant dans la réforme. Maintenant que le Haut-Commissariat a atteint un niveau acceptable d'efficacité, l'objectif est de maintenir ce niveau alors que la réforme entre dans la phase de consolidation. L'objectif global du HCR, tout au long de ces réformes, a été de consacrer un pourcentage croissant de ses fonds au bien-être des populations qui relèvent de sa compétence. Un accent particulier sera mis désormais sur l'amélioration des prestations en matière de protection et d'intervention d'urgence.

15. Afin de se préparer à adopter un mode de gestion axé sur les résultats, tous les bureaux du HCR ont commencé à planifier leurs activités à l'aide du nouveau logiciel Focus d'aide à la gestion, conçu pour lui permettre de planifier ses programmes, d'en fixer le budget et de rendre compte de leur exécution en suivant un cadre de résultats. La mise en service de Focus vient compléter l'introduction d'une nouvelle structure budgétaire, organisée selon quatre piliers et élaborée sur la base d'une évaluation globale des besoins qui a permis de recenser la totalité des ressources nécessaires au fonctionnement du Haut-Commissariat. Le budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, approuvé par le Comité exécutif en octobre 2009, représente le début du premier cycle complet de planification faisant appel à la nouvelle structure budgétaire.

16. Comme avec tout nouveau système, ces réformes ne se sont pas déroulées sans anicroche. La principale difficulté est aujourd'hui de résoudre les problèmes techniques liés à la mise en place de Focus et de s'assurer que ce nouveau logiciel de gestion axée sur les résultats est pleinement compatible avec le système logiciel du Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP) installé précédemment et sur lequel s'appuie la gestion des ressources financières et humaines du Haut-Commissariat.

17. En 2009, le HCR a continué de donner suite à l'examen des opérations au siège. La Division de la gestion et de l'appui aux programmes réunit désormais les fonctions de gestion, d'analyse et d'appui s'agissant des programmes du HCR, l'objectif étant d'améliorer la qualité des activités, tandis que la Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise est chargée de la préparation et des interventions en cas d'urgence, des services d'approvisionnement et d'achat et de la sécurité des populations bénéficiaires. Depuis octobre 2009, la Division des services de protection internationale a été réorganisée en trois composantes chargées respectivement des politiques juridique et de protection, de l'appui opérationnel aux activités de protection et des solutions globales. La Division des systèmes d'information et des télécommunications subit actuellement une réorganisation qui doit permettre de décentraliser l'appui technique à partir de six plates-formes régionales. Les prochaines étapes consisteront notamment à mener à bonne fin les derniers éléments de la réforme de la gestion des ressources humaines, en particulier en ce qui concerne les promotions, le recrutement et les contrats.

18. Dans le domaine des ressources humaines, le HCR s'est doté d'une nouvelle politique et de nouvelles procédures d'affectation du personnel recruté sur le plan international afin de pouvoir disposer du personnel nécessaire aux postes voulus et au moment voulu. Des directives visant à rendre systématique le recours à du personnel surnuméraire ont également été élaborées en collaboration avec le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et les organisations non gouvernementales (ONG) avec lesquelles le HCR dispose d'arrangements relatifs au personnel en attente.

19. Après une période d'essai de six mois, le HCR a peaufiné son dispositif mondial de responsabilisation en matière de gestion, qui définit et répartit les responsabilités, les attributions et les pouvoirs dans l'ensemble de l'organisation et crée des liens plus concrets entre les résultats et la formation du personnel d'une part et une culture de responsabilisation d'autre part.

V. Protection et activités

A. Aperçu général

20. L'insécurité, les violations des droits de l'homme qui continuent d'être commises par des acteurs étatiques et non étatiques et la faiblesse des structures étatiques, auxquelles viennent souvent s'ajouter des conditions sociales désastreuses et des crises touchant l'alimentation, l'eau et l'économie, compliquent les mesures de protection et les solutions aux déplacements. En outre, l'année 2009 a été marquée par un accroissement des retours non volontaires, notamment dans la

région méditerranéenne, dans la région des Grands Lacs, dans la corne de l'Afrique et en Asie du Sud-Est, provoqué par le climat d'hostilité de plus en plus marqué à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile. C'est pourquoi le HCR a dû redoubler d'efforts pour combler l'écart qui existe entre le droit et la pratique dans le domaine de la protection des réfugiés et trouver des moyens novateurs d'aider les populations déplacées dans le monde entier.

21. Le nombre de réfugiés dans les pays d'Afrique subsaharienne a diminué pour la neuvième année consécutive, mais moins rapidement que les années précédentes. Les très importants déplacements provoqués par les conflits en cours se sont poursuivis en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan. Au cours des seuls six premiers mois de 2010, l'escalade de la violence dans le sud et le centre de la Somalie a entraîné le déplacement forcé d'environ 200 000 personnes, dont la majorité sont restées dans le pays. Dans un registre plus positif, le HCR a commencé à examiner la situation des réfugiés partis d'Angola, du Burundi, du Libéria et du Rwanda en vue de clore ces chapitres. Il s'emploie à faire adopter dans chaque cas des stratégies d'intervention globales et à définir la marche à suivre pour mettre éventuellement fin au statut de réfugiés de ces populations tout en conservant des garanties pour les personnes qui ont toujours besoin d'une protection internationale. Il a également donné des conseils techniques et fourni un appui financier dans le cadre de l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, qui est le seul traité juridiquement contraignant de portée continentale sur les questions de protection et d'assistance aux personnes déplacées.

22. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le rapatriement organisé des réfugiés mauritaniens depuis le Sénégal a pris fin en décembre 2009. Au cours du second semestre 2009, le HCR a réussi à conclure un accord de principe sur l'élargissement du programme de mesures de confiance pour le Sahara occidental, en vertu duquel les transports routiers pourraient être utilisés pour les visites familiales. Malgré le recul relatif de la violence au cours de la période précédente, la situation en matière de sécurité en Iraq s'est détériorée dans les mois qui ont précédé les élections de mars 2010, empêchant de nombreux Iraquiens de rentrer chez eux. Avec l'appui des pays hôtes voisins, le HCR a aidé à fournir de la nourriture, des soins médicaux et une aide financière aux Iraquiens réfugiés. Au Yémen, la crise humanitaire a encore empiré, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays ayant plus que doublé depuis la période précédente. Outre les personnes déplacées, dont le nombre est estimé à 250 000 et certaines sont déplacées depuis l'éclatement du conflit interne en 2004, le Yémen a continué de recevoir des réfugiés de Somalie.

23. En Amérique latine, la Colombie et ses voisins ont continué d'enregistrer une augmentation des nouveaux déplacements. En Colombie, le HCR et le Gouvernement ont convenu d'un plan pour 2010-2011 qui s'appuie sur les efforts de l'État visant à protéger et aider les personnes déplacées et à leur trouver des solutions. En Équateur, une initiative d'enregistrement originale appuyée par le HCR a permis de délivrer des documents d'identité à 26 000 Colombiens qui ont ainsi pu se voir accorder le statut de réfugié par le gouvernement hôte. Des équipes mobiles, composées d'agents de l'État et de personnel du HCR, ont parcouru des régions au terrain difficile pour atteindre des populations isolées dans le nord du pays. À la suite du tremblement de terre dévastateur survenu en Haïti en janvier 2010, le Haut-Commissariat, en tant qu'acteur de l'intervention plus large des Nations Unies, a mobilisé du personnel de protection et technique afin de participer

aux opérations de secours et établi une présence en République dominicaine pour faire face à l'afflux d'Haïtiens à la suite de la catastrophe. Ailleurs dans le monde, l'aide fournie par le passé en réaction aux catastrophes naturelles a facilité et renforcé les relations entre le HCR et les gouvernements concernant les réfugiés ou offert un point d'ancrage pour une implication plus grande auprès de populations déplacées par des conflits.

24. En Europe, où sont déposées environ 80 % des demandes d'asile reçues par les pays industrialisés, les demandeurs en provenance d'Afghanistan, d'Iraq et de Somalie ont été les plus nombreux. Bien que le droit d'asile soit de plus en plus menacé, certains signes encourageants ont été constatés, notamment les préparatifs en vue de l'établissement d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile, auxquels le HCR a participé. En Europe du Sud-Est, le HCR s'est particulièrement employé à aider les pays de l'ex-Yougoslavie à régler les problèmes qui subsistent en termes de déplacement de populations et à pérenniser les solutions globales mises en œuvre. En Géorgie, le Haut-Commissariat a continué de diriger des programmes d'assistance essentiels pour les personnes déplacées mais est en train de recentrer ses activités en vue de transférer progressivement ces programmes aux acteurs du développement.

25. En ce qui concerne l'Asie, la situation est restée très instable en Afghanistan. Dans la province de Khyber Pakhtunkhwa et les zones tribales sous administration fédérale, au Pakistan, les conditions de sécurité sont restées mauvaises pendant la majeure partie de la période à l'examen. Le HCR a prêté assistance à nombre des quelque 2 millions de personnes déplacées dans ces régions et aidé près de 150 000 Afghans réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran à regagner leur foyer. À Sri Lanka, le Haut-Commissariat a demandé que les besoins de protection soient pris en compte dans la politique de retours volontaires et aidé le Gouvernement dans ses activités de déminage et de fourniture d'aide matérielle aux personnes souhaitant rentrer chez elles. En Asie centrale, les affrontements qui se sont déroulés au cours du premier semestre 2010 à Osh et dans les environs, dans le sud du Kirghizistan, auraient provoqué le déplacement de 350 000 personnes à l'intérieur du pays. On estime également que 100 000 autres personnes se sont réfugiées en Ouzbékistan. Le HCR a envoyé d'urgence par avion dans les deux pays plusieurs centaines de tonnes de matériel humanitaire prélevées sur son stock de Doubaï, ainsi que des équipes d'urgence afin qu'elles aident à gérer la crise. L'un des plus grands défis dans la région est le nombre croissant de réfugiés et de demandeurs d'asile dans les zones urbaines.

26. À l'échelle de la planète, le nombre de réfugiés résidant dans les zones urbaines a continué de croître. Des millions d'autres personnes qui ont fui leur foyer à cause d'un conflit mais sont restées dans leur propre pays vivent également dans des zones urbaines. En septembre 2009, le HCR a publié une nouvelle politique générale sur les réfugiés urbains qui donne des directives au personnel présent sur le terrain concernant les mesures à prendre. Le dialogue de 2009 du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection a souligné l'importance de partenariats solides et novateurs dans ces situations, notamment au niveau local. Par la suite, sept villes pilotes ont été désignées et feront l'objet d'un suivi en 2010 afin d'étudier l'application de la politique sur les réfugiés urbains, de se pencher sur les problèmes rencontrés et de recenser les bonnes pratiques qui pourraient être transposées ailleurs.

27. La stratégie d'intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité, élaborée en 2004, constitue l'un des éléments centraux de l'action du HCR en faveur des droits et du bien-être de toutes les personnes qui relèvent de sa compétence. En 2009, une évaluation de cette stratégie a conduit le Haut-Commissariat à prendre de nouvelles mesures de nature à renforcer la responsabilisation en la matière, notamment en développant les capacités du personnel et des partenaires et en faisant des efforts dans ce domaine une priorité en termes d'affectation des ressources. L'évaluation a permis de constater des évolutions profondes dans la manière dont le personnel du HCR s'emploie désormais à promouvoir l'égalité des sexes, en tenant compte des groupes vulnérables et en contribuant à une meilleure compréhension du volet protection de l'assistance.

B. Protection des réfugiés dans le contexte des migrations internationales

28. Conséquence de la volonté grandissante des États de défendre les notions traditionnelles de souveraineté nationale, l'année 2009 a été caractérisée par des restrictions plus importantes et un recul des droits, avec une tendance nette à l'adoption de lois visant à décourager ou criminaliser les demandeurs d'asile arrivés de manière irrégulière ou restés dans le pays après la date d'expiration de leur visa. Tout en reconnaissant que les États ont un intérêt légitime à gérer l'immigration et à contrôler l'entrée, le séjour et l'expulsion des migrants, le HCR continue d'insister sur la nécessité de mettre en place des mécanismes qui répondent aux besoins des personnes en quête d'une protection internationale, notamment des solutions autres que l'incarcération. Il a continué de travailler avec les États pour s'assurer que les mécanismes voulus soient en place aux frontières, de sorte que les personnes sollicitant une protection puissent accéder au territoire et aux procédures d'asile. En juin 2009, le HCR a publié un recueil d'exemples pratiques tirés de 55 pays qui explique comment des activités inspirées du Plan d'action en 10 points concernant les mouvements migratoires ont été mises en œuvre avec succès. Il a également publié une note de stratégie sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans le contexte de l'asile.

29. Les mouvements transfrontières d'enfants séparés de leur famille ou non accompagnés constituent un phénomène inquiétant, souvent caractérisé par des mises en détention et un accès restreint aux procédures d'octroi de l'asile et à des structures d'accueil appropriées. En Europe, le nombre total d'enfants séparés de leur famille ou non accompagnés ayant déposé une demande d'asile a augmenté légèrement en 2009, atteignant 15 000 d'après les estimations, dont 40 % environ en provenance d'Afghanistan. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du problème des enfants séparés de leur famille ou non accompagnés présents dans les flux migratoires mixtes, une coopération interinstitutions et des partenariats avec les gouvernements des pays d'origine, de transit et de destination sont nécessaires. À cet égard, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont créé un groupe de travail afin de trouver de meilleures solutions aux questions de protection de l'enfance dans le cadre des flux migratoires mixtes.

30. Le HCR s'est employé à ce que les personnes victimes de trafic qui souhaitent demander l'asile soient adéquatement identifiées, assistées et aiguillées vers les procédures appropriées. Il a participé activement à des activités de sensibilisation

dans un certain nombre de régions afin que les législations et les politiques nationales de lutte contre le trafic fassent une place aux mesures de protection. À cette fin, le HCR et l'OIM ont terminé d'établir et distribué à la fin de 2009 des procédures opérationnelles standard au sein d'un cadre commun pour l'identification et la protection des personnes victimes de trafic.

31. Le Haut-Commissariat a poursuivi ses efforts de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés en mer. De nombreuses interceptions en haute mer de personnes souhaitant peut-être demander asile, y compris des femmes et des enfants, se sont déroulées sans qu'aucune vérification adéquate des besoins de protection n'ait été effectuée. Des exemples de renvois vers des pays peu sûrs non signataires de la Convention de 1951 ont suscité une préoccupation particulière. Face à cette situation, le HCR s'est attaché à renforcer sa coopération avec les principaux acteurs, notamment l'Union européenne, les forces maritimes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les autorités compétentes, au sujet des procédures à suivre pour le traitement des personnes interceptées ou sauvées en mer et de la nécessité de mettre en place des garanties adéquates.

C. États parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (et/ou à son Protocole de 1967), à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie

32. Le nombre d'États parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est resté à 144, tandis que le nombre d'États parties au Protocole de 1967 est passé à 145 avec la ratification par Monaco au début de l'année 2010. Le nombre total d'État parties à l'un ou l'autre de ces instruments ou aux deux est resté à 147 au cours de la période examinée.

33. Le nombre total d'États parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides (Convention de 1954) et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Convention de 1961), deux instruments essentiels pour la protection des apatrides et la prévention et la réduction des cas d'apatridie, est resté faible. En 2009, deux États¹ ont adhéré à la Convention de 1961 et deux ont adhéré à la Convention de 1954. Au 30 juin 2010, le nombre total d'États parties à la Convention de 1954 était passé à 65, tandis que 37 États étaient parties à la Convention de 1961. L'augmentation du nombre d'États parties à ces conventions est restée l'un des objectifs prioritaires du Haut-Commissariat. Les activités tendant à promouvoir l'accession à ces instruments seront intensifiées à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Convention de 1961.

¹ Le Liechtenstein a adhéré aux deux conventions sur l'apatridie en septembre 2009, tandis que la Hongrie a adhéré à la Convention de 1961 en mai 2009 et que le Malawi a adhéré à la Convention de 1954 en octobre 2009.

D. Identification, prévention et réduction des cas d'apatridie et protection des apatrides

34. De nombreux apatrides de par le monde ont continué de se heurter à des obstacles dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne l'obtention de documents d'identité, l'enregistrement de leurs enfants et l'accès aux services publics. En mars 2010, le HCR a publié une note stratégique intitulée « UNHCR Action to address statelessness ». Elle contient un plan directeur comprenant des directives et des suggestions d'activités pouvant être menées sur le terrain, à l'intention du personnel et des partenaires du HCR, notamment les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les gouvernements, la société civile et les organisations régionales.

35. Le Haut-Commissariat a continué de faire un usage stratégique des ressources limitées dont il disposait et d'un éventail de plus en plus large de partenariats afin de s'assurer que les États prenaient les mesures nécessaires pour régler la question de l'apatridie conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques. Par exemple, un projet conjoint avec l'UNICEF en Géorgie a aidé des personnes à s'enregistrer à l'état civil et à obtenir des documents d'identité. Avec l'appui de l'Union européenne, le HCR a mis en place un projet ambitieux en Europe du Sud-Est qui vise à garantir l'accès des populations rom à des documents d'état civil. Une conférence régionale tenue au Turkménistan, organisée conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a été l'occasion pour les gouvernements d'échanger leurs meilleures pratiques et de discuter des obstacles à l'élimination de l'apatridie dans la région. Le recensement géographique des personnes apatrides ou risquant de le devenir, les opérations de sensibilisation et le renforcement des capacités ont été au centre de l'action du HCR dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Éthiopie et le Kenya, ainsi que dans la région du Golfe. En Iraq, au Népal et en Ukraine, le HCR a aidé des personnes à acquérir ou à confirmer leur nationalité. Au Soudan, dans l'espoir d'éviter les cas d'apatridie qui pourraient découler du référendum sur l'indépendance du Sud-Soudan prévu en 2011, le Haut-Commissariat s'est lancé dans plusieurs projets, avec notamment pour objectif de passer en revue la législation, de promouvoir l'accession aux conventions sur l'apatridie, de former les agents gouvernementaux et de s'assurer que les populations touchées sont en possession des documents voulus.

36. Des progrès importants ont été accomplis par la Fédération de Russie en matière de réduction du nombre de cas d'apatridie et, avant les événements de la première moitié de l'année 2010, des efforts étaient également en cours au Kirghizistan. Un certain nombre d'États ont pris des mesures encourageantes en vue d'améliorer leur législation nationale pour garantir le droit à une nationalité et éviter les cas d'apatridie. Par exemple, le Bangladesh et le Zimbabwe ont lancé des réformes qui donnent aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes. Le Viet Nam a révisé sa législation afin de faciliter la naturalisation des apatrides et le recouvrement de la nationalité vietnamienne par les anciens citoyens, notamment les personnes devenues apatrides après n'avoir pas pu obtenir une autre nationalité par naturalisation.

E. Préparation aux situations d'urgence et intervention en cas d'urgence

37. En juillet 2009, le HCR a créé la Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise afin de resserrer au maximum les liens fondamentaux entre la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas d'urgence, la gestion des approvisionnements et la sécurité de son personnel et des personnes relevant de sa compétence. Après avoir fait le bilan des capacités du Haut-Commissariat dans ces domaines la Division a mis au point un plan d'action pour la période 2010-2011, visant à renforcer la protection dans tous les aspects de la gestion des situations d'urgence, à appliquer les enseignements et les pratiques de référence tirés de l'évaluation des opérations de secours d'urgence, à améliorer les activités de préparation, telles que la mise en place de systèmes d'alerte rapide et l'analyse de situation, et à renforcer les capacités internes et externes par la formation. Les partenariats avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux demeurent une composante essentielle de la capacité d'intervention du HCR dans le monde. Le HCR veille également à ce que son personnel possède les compétences et le profil appropriés pour agir sur le terrain dans des situations complexes et très dangereuses. Afin de renforcer sa capacité de secours tout en conservant une certaine souplesse, il a établi un système mondial de gestion des stocks et amélioré ses procédures financières de façon à faciliter la mise en œuvre sous soixante-douze heures d'une intervention pouvant concerner jusqu'à 500 000 personnes.

38. En ce qui concerne la coordination interinstitutions, le HCR participe à un effort conjoint, appuyé par l'Union européenne, qui a pour but d'élaborer une nouvelle version du Système d'alerte rapide aux crises humanitaires (HEWS) pour les situations d'urgence provoquées par des conflits. Il a en outre continué de participer aux activités du Comité permanent interorganisations et de son sous-groupe de travail chargé de la préparation, notamment en utilisant les ressources de son centre de formation aux situations d'urgence (eCentre) de Tokyo.

F. Sécurité du personnel et des populations relevant de la compétence du HCR

39. En 2009, à la suite d'un examen détaillé de la façon dont il assurait la sécurité du personnel, des opérations et des personnes relevant de sa compétence, le HCR a renforcé l'ensemble de ses dispositions dans ce domaine. Cet examen a coïncidé avec le tout premier audit de la gestion de la sécurité, mené de mars à juin 2009 par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

40. L'examen interne et l'audit du BSCI se sont déroulés dans un contexte de menaces grandissantes à l'encontre de l'ONU et notamment des travailleurs humanitaires. Les organismes, les fonds et programmes sont particulièrement exposés dans des pays où l'ONU est perçue comme ayant un objectif politique, ce que confirment les attentats meurtriers commis à Alger (décembre 2007), Hargeisa (octobre 2008) et Kaboul et Islamabad (octobre 2009). Cette tendance est également confirmée par le nombre d'agents humanitaires enlevés dans le monde, qui a

augmenté de 350 % durant la période 2006-2008 par rapport à la période 2003-2005².

41. S'appuyant sur les résultats de l'examen interne et de l'audit du BSCI, le HCR a pris un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la gestion de la sécurité dans tous ses services, notamment le renforcement de la Section de la sûreté sur le terrain, qui fait partie de la nouvelle Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise; le renforcement de l'appui au personnel et aux responsables sur le terrain; la mise en œuvre d'une approche plus systématique de la sécurité physique des personnes relevant de sa compétence, avec le concours de la Division de la protection internationale; la recherche et le recrutement de conseillers pour la sécurité sur le terrain possédant les compétences requises; l'amélioration de l'analyse des situations sur le plan de la sécurité, dans le but notamment d'aider les décideurs à évaluer plus précisément les menaces, les risques et les vulnérabilités; et la multiplication des possibilités pour les spécialistes des questions de sécurité, les responsables et le personnel de suivre des formations adaptées et spécialisées dans le domaine de la sécurité.

42. En outre, un Comité directeur sur la sécurité a été établi à la mi-2009 sous la présidence du Haut-Commissaire afin d'examiner périodiquement les opérations à haut risque dans les régions très dangereuses. Ces mesures ont pour objet de soutenir l'approche du HCR en matière de sécurité et de permettre aux personnes relevant de sa compétence de bénéficier de la protection et de l'assistance qu'elles sont en droit d'attendre.

G. Réponse aux besoins essentiels et fourniture de services de première nécessité

43. L'une des priorités stratégiques mondiales du HCR demeure de répondre aux besoins essentiels des personnes relevant de sa compétence et de leur fournir des services de première nécessité. Cette action concerne la sécurité alimentaire et la nutrition, les articles de base pour l'entretien et l'hygiène, l'eau et l'assainissement, les soins de santé primaires, la prévention et le traitement du VIH et du sida, l'éducation et les services destinés aux groupes de personnes ayant des besoins particuliers.

44. L'année 2009 a été catastrophique pour les personnes souffrant de la faim dans le monde, et les réfugiés et déplacés, qui vivent en grand nombre dans des régions reculées et ont un accès limité à des terres fertiles ou à des activités de subsistance, ont encore fait partie des groupes les plus touchés. Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) dans ce domaine (voir le chapitre VII relatif aux partenariats et à la coordination). En 2009, le projet de lutte et de prévention a été mis en œuvre dans sept des pays affichant la plus forte prévalence d'anémie.

45. En 2009, le HCR a fait en sorte que les réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence aient accès à des services de santé comparables à ceux disponibles pour les populations locales. La prise en charge des réfugiés urbains par les services de santé publique existants fait l'objet d'une attention particulière. Afin de lutter

² Overseas Development Institute, Humanitarian Policy Group, Policy Brief 34, *Providing aid in insecure environments: 2009 update*, avril 2009.

contre le VIH et le sida, conformément à son plan stratégique pour 2008-2012, le HCR a continué de plaider pour l'accès des personnes relevant de sa compétence aux programmes nationaux de prévention et de traitement. Fin 2009, environ 87 % des réfugiés ayant besoin d'un traitement antirétroviral y avaient accès, et 75 % des femmes enceintes avaient accès à des programmes de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant.

46. Tenant compte des lacunes mises en évidence, le HCR a établi un plan sur trois ans visant à améliorer les services d'accès à l'eau et à l'assainissement dans 17 de ses opérations. À titre d'exemple, en Ouganda en 2009, environ 28 000 personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié d'une augmentation de 15 % de l'approvisionnement en eau. Des résultats comparables ont été obtenus la même année dans les camps de réfugiés de Dadaab au Kenya, où les nouveaux puits creusés ont permis d'accroître l'approvisionnement en eau de 35 % pour quelque 300 000 réfugiés. Le HCR a également commencé à évaluer l'ensemble des besoins et des manques en ce qui concerne la fourniture d'articles d'hygiène et de soins à toutes les femmes concernées.

47. L'accès à l'éducation n'est toujours pas assuré largement pour les réfugiés, comme l'indiquent les faibles taux d'inscription dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Bien que des progrès considérables aient été accomplis, il demeure nécessaire d'accroître les taux de scolarisation dans les camps comme dans les villes. Dans les camps situés à l'est du Tchad, par exemple, seuls 370 enfants sur plus de 16 000 bénéficient d'un enseignement secondaire. La nouvelle stratégie du HCR en matière d'éducation, prévue pour la période 2010-2012, est axée sur l'augmentation de la capacité d'appui à long terme des programmes éducatifs en vue de renforcer la protection. En 2009, des opérations menées dans 11 pays ont commencé à bénéficier d'un appui et d'une assistance techniques ayant pour but d'accroître les taux de scolarisation et d'ouvrir des écoles dont la sécurité est assurée. La coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a en outre été renforcée dans le cadre de missions et d'activités conjointes sur le terrain. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'Initiative allemande pour les réfugiés-universitaires (DAFI) a permis à plus de 1 770 étudiants de 34 pays de bénéficier d'une bourse d'études complète ou partielle.

48. Conformément à ses Principes directeurs en matière d'environnement, le HCR s'est efforcé en 2009 avec ses partenaires d'adopter, de mettre en œuvre et d'appuyer un ensemble de projets, d'approches et d'outils conçus pour la gestion de l'environnement. Il a ainsi élaboré des plans de gestion de l'environnement dans des camps en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie au Rwanda et au Tchad, et mené des études d'impact sur l'environnement, notamment au Bangladesh, au Kenya, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Le recours aux énergies de substitution, aux abris respectant l'environnement et aux technologies vertes a été encouragé, et des projets de reboisement ont été mis en œuvre. En outre, le HCR a organisé dans les sites clefs des formations à la gestion de l'environnement destinées à son personnel, aux partenaires d'exécution et aux homologues au sein de l'administration locale.

49. La protection des personnes âgées et des personnes handicapées est restée une priorité en 2009. Des programmes concernant les personnes âgées ont été lancés

dans plusieurs pays, dont la Géorgie, la Jordanie et le Myanmar. En Éthiopie, en Jordanie, au Kenya, en République arabe syrienne et au Yémen, des activités ciblées ont permis de tenir compte des personnes handicapées dans les initiatives de protection et de les faire participer aux programmes mis en œuvre.

VI. Résolution des situations de réfugiés prolongées et mise en œuvre de solutions durables

50. Dans un grand nombre de pays, le blocage ou l'échec du processus de paix, la persistance de risques sur le plan de la sécurité, y compris la présence de mines terrestres, et le manque de services de première nécessité et de possibilités de subsistance ont empêché des réfugiés de rentrer dans leurs foyers. Le HCR continue de promouvoir le rapatriement librement consenti pour certains et de mettre au point des solutions et des mesures pour assurer en permanence la protection de ceux qui ne peuvent pas rentrer chez eux.

A. Situations de réfugiés prolongées

51. Fin 2009, 5,5 millions de réfugiés environ se trouvaient dans une situation prolongée. Afin de soulager les pays accueillant des réfugiés en grand nombre sur de longues périodes, le HCR s'est efforcé, avec les gouvernements et la communauté internationale, de mettre en place des programmes de développement, de réduire la dépendance et d'accroître les possibilités d'autosuffisance. Au Bangladesh, par exemple, il a achevé d'établir le profil complet de tous les réfugiés présents dans les camps afin de recenser les besoins, ainsi que les niveaux d'éducation et les compétences, en vue de mieux cibler les activités d'autonomisation et d'identifier les personnes ayant besoin d'une réinstallation. Bien que le rapatriement librement consenti demeure la solution privilégiée pour les Afghans réfugiés en République islamique d'Iran, le HCR et le Gouvernement étudient de nouvelles options en vue de mettre au point une stratégie de subsistance durable durant leur séjour dans le pays. Au Pakistan, le Gouvernement a permis à 1,7 million d'Afghans enregistrés de rester sur le territoire pour trois années de plus au minimum. Dans le même temps, le HCR poursuit ses efforts de facilitation du rapatriement librement consenti et d'investissement dans les communautés d'accueil.

52. Des stratégies d'autosuffisance et d'autonomisation ont également été adoptées dans le cadre de plusieurs autres opérations prolongées et en zones urbaines, notamment en Arménie, au Bangladesh, au Burundi, en Égypte, en Inde, en Jordanie, en Malaisie, en République arabe syrienne, au Sénégal, dans l'est du Soudan, au Yémen et au Zimbabwe. Le HCR s'est félicité de l'adoption en 2009, par son Comité exécutif, d'une conclusion sur les situations de réfugiés prolongées. Reprenant un grand nombre des recommandations faites à l'issue du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection, tenu en 2008, il a élaboré un plan d'action mondial sur les situations prolongées dans lequel il souligne la nécessité de fournir une assistance et de chercher des solutions durables dans un esprit de collaboration internationale, de solidarité et de partage de la charge.

B. Rapatriement librement consenti

53. Comme indiqué précédemment, le chiffre des rapatriements librement consentis a été le plus faible en vingt ans. Les principaux pays de retour en 2009 ont été l'Afghanistan (57 600), la République démocratique du Congo (44 300), l'Iraq (38 000), le Soudan (33 100), le Burundi (32 400) et le Rwanda (20 600). Le mois de février 2009 a marqué le retour d'exil du 300 000^e réfugié soudanais depuis le lancement de l'opération de rapatriement du HCR au Sud-Soudan en décembre 2005. Au cours de l'année 2009, le HCR et ses partenaires, en coopération avec les autorités locales, ont poursuivi leurs efforts de prise en charge des besoins essentiels des rapatriés et d'appui à leur réintégration, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

54. Le HCR a continué de rechercher des possibilités de rapatriement et de réintégration dans un certain nombre d'autres pays. Par exemple, grâce à son appui, plus de 12 000 réfugiés mauritaniens ont quitté le Sénégal pour rentrer dans leurs foyers en 2009. Depuis la fin du conflit armé à Sri Lanka, en mai 2009, le HCR aide le Gouvernement à mener des opérations de déminage et à permettre aux rapatriés de se réintégrer durablement. Il demeure primordial d'accomplir des progrès en matière de reconstruction et de réconciliation pour régler le problème du déplacement de Sri-Lankais à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. En Iraq, les activités du HCR se sont inscrites dans le cadre du Plan d'action humanitaire interinstitutionnel pour l'Iraq (IHAP) et ont eu pour objet d'aider le Gouvernement iraquien à établir les conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés.

C. Intégration locale

55. Il demeure difficile de mesurer l'intégration locale. Lorsque les réfugiés obtiennent la nationalité par naturalisation, on ne dispose souvent que de peu de données, car les pays concernés ne font généralement pas de distinction entre les réfugiés et les autres catégories de personnes naturalisées. Les États-Unis d'Amérique ont accordé la nationalité américaine à quelque 55 000 réfugiés en 2009. Le HCR a également été informé qu'en 2009 des réfugiés avaient obtenu la nationalité en Arménie, en Belgique, en Irlande et en Fédération de Russie.

56. En Afrique, et tout particulièrement en République-Unie de Tanzanie, où la nationalité a été accordée à 162 000 réfugiés burundais exilés depuis 1972, l'intégration locale s'est révélée une solution viable pour un grand nombre de réfugiés. Depuis l'achèvement en 2007 du grand programme de rapatriement des réfugiés angolais, le HCR et les gouvernements d'un certain nombre de pays d'asile, dont la Namibie, recherchent des arrangements pour le reste de la population angolaise. En Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est convenue que les réfugiés de ses États membres jouiraient d'un certain nombre de droits, notamment du droit au travail et du droit de résidence, en vertu du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Le HCR a aidé plus de 5 000 réfugiés sierra-léonais à obtenir des documents officiels, à bénéficier de ces droits et à s'intégrer sur place. Il a également apporté son soutien à des programmes d'autonomisation pour des réfugiés libériens et sierra-léonais dans la région, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la formation professionnelle.

D. Réinstallation

57. Pour l'année 2009, le HCR a estimé les besoins de réinstallation dans le monde à quelque 747 000 personnes, en tenant compte des populations pour lesquelles cette mesure était envisagée sur plusieurs années. La réinstallation était un besoin urgent pour quelque 200 000 personnes, mais les disponibilités dans ce domaine n'ont pas suivi le rythme des demandes. En 2010, compte tenu de quelque 80 000 disponibilités, parmi lesquelles on compte des attributions ponctuelles de certains États en faveur de réfugiés irakiens, environ 40 % seulement des besoins de réinstallation prévus seront satisfaits.

58. Afin de combler l'écart entre les besoins et les disponibilités, le HCR a : i) encouragé un plus grand nombre de pays à mettre en place des programmes de réinstallation ou à examiner ses demandes; ii) fait en sorte que les pays de réinstallation établis accueillent davantage de réfugiés identifiés par le HCR; et iii) établi des priorités concernant les besoins et les dossiers de réinstallation, en fonction du nombre limité de places. Parmi ses priorités stratégiques mondiales pour la période 2010-2011 figure une augmentation de 10 % des places de réinstallation. Cet objectif ne sera cependant pas atteint, si les États ne mettent pas en œuvre de nouveaux programmes de réinstallation ou ne développent pas les programmes existants.

59. En 2009 et 2010, les efforts accomplis par le HCR pour promouvoir l'usage stratégique de la solution de réinstallation ont consisté à s'assurer que 10 % de l'ensemble de ses demandes concernaient des femmes et des filles en situation de risque. En 2009, ce chiffre a été dépassé pour les femmes dans 34 opérations et il s'est élevé à plus de 15 % dans 26 opérations. Le HCR a en outre continué d'appeler l'attention des pays de réinstallation sur les besoins des personnes relevant de sa compétence dans un certain nombre de situations prioritaires en Afrique, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient/Afrique du Nord. Le HCR a aussi favorisé les programmes de réinstallation sur plusieurs années, dont le déroulement est davantage prévisible que les initiatives annuelles et que facilitent la mise en œuvre de stratégies globales.

VII. Partenariats et coordination

60. En 2009, le HCR avait près de 700 partenaires nationaux et 190 partenaires internationaux de par le monde. Il a poursuivi avec détermination ses efforts visant à accroître l'efficacité et renforcer la cohérence des opérations humanitaires, notamment en appliquant l'approche par module aux situations de déplacements internes et en mettant en œuvre l'initiative Unis dans l'action des Nations Unies. Il a continué à collaborer étroitement avec le Comité permanent interorganisations dans plusieurs domaines, notamment le renforcement du dispositif des Coordonnateurs de l'action humanitaire, la préservation de l'espace humanitaire et l'adoption de mesures visant à faire face aux conséquences humanitaires des changements climatiques. Dans le cadre des relations interinstitutions, il a accueilli en novembre 2009 la quatrième réunion du Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées au cours de laquelle a été soulignée la nécessité de tenir compte des non-ressortissants dans les programmes nationaux d'assistance aux personnes handicapées.

61. Le maintien de relations bilatérales étroites avec les principales organisations partenaires a continué de faire partie des priorités. Au cours du premier semestre 2010, le HCR et l'UNICEF se sont entendus sur un plan de travail conjoint destiné à renforcer leur coopération sur le terrain, notamment dans les domaines de la protection des enfants et de la préparation aux situations d'urgence. Alors que la situation mondiale sur le plan de la sécurité alimentaire continuait de se dégrader, le HCR et le PAM ont uni leurs efforts pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels de plus de 2 millions de réfugiés et 10 millions de déplacés dans 26 pays. En 2010, le HCR et le Bureau international du Travail (BIT) ont conclu un accord relatif au développement de la coopération dans le domaine du microfinancement, en vue de renforcer l'autonomie des populations déplacées. La coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui est l'un des principaux partenaires du HCR, s'est considérablement développée en 2009, en particulier dans les domaines des flux migratoires mixtes et de la traite des êtres humains.

62. En tant que principal groupe de partenaires du HCR, les ONG ont continué d'apporter leur contribution essentielle afin de répondre aux besoins des populations relevant de la compétence du Haut-Commissariat. En 2009, 27 % des dépenses totales du HCR ont été réalisées par l'intermédiaire de 672 ONG (159 organisations internationales et 513 nationales). Les ONG nationales sont une composante primordiale de la capacité d'intervention du HCR, en raison de leur précieuse connaissance de la situation locale et de leur présence sur le terrain. En juin 2009, environ 180 représentants d'ONG ont participé aux Consultations annuelles entre le HCR et les ONG et apporté ainsi une contribution importante à l'élaboration de la nouvelle politique du Haut-Commissariat à l'égard des réfugiés urbains. Les Consultations de 2010, tenues au début du mois de juillet, ont fait une large place à la contribution particulière des ONG locales à l'exécution du mandat du HCR. Cette année, plus de 200 organisations étaient représentées, dont la moitié étaient des partenaires nationaux.

63. Durant la période considérée dans le présent rapport, des progrès notables ont été accomplis au plan régional pour renforcer les partenariats et la coordination. Au Moyen-Orient, le HCR s'est employé à développer ses partenariats avec les gouvernements et les organisations. En juin 2009, il a publié avec l'Organisation de la Conférence islamique une étude conjointe afin de mieux faire comprendre la compatibilité naturelle qui existe entre les notions du droit international des réfugiés et la charia. En Europe, le HCR a apporté son appui à l'élaboration d'un système d'asile européen commun dans la perspective d'harmoniser les normes juridiques de l'Union européenne avec les normes internationales et de promouvoir la cohérence dans la pratique. Avec l'Organisation des États américains, il a participé à un certain nombre d'initiatives dans la région des Amériques, notamment un séminaire interaméricain sur le droit international et une conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales; il a également contribué à l'élaboration de directives régionales pour l'assistance aux mineurs non accompagnés en cas de rapatriement. En Afrique, le HCR a établi en 2009 sa représentation auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, laquelle a appuyé activement l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. La coopération avec les représentants de la société civile et les pays dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a permis d'organiser en

2010 des consultations sur l'accès à l'asile et la protection des réfugiés, notamment dans le contexte de mouvements migratoires plus larges. En Asie centrale, le HCR a renforcé sa collaboration avec l'OSCE, notamment sur la question de l'apatridie et en ce qui concerne la formation de cadres pour la surveillance des frontières.

64. En 2009, le HCR s'est employé à renforcer ses principaux partenariats avec les entreprises privées, qui lui apportent un appui financier, mais également des savoirs, des produits et une exposition dans les médias. Il a en particulier approfondi sa collaboration avec les principaux partenaires faisant partie de son Conseil des chefs d'entreprise, notamment Manpower, Microsoft, Nike, PricewaterhouseCoopers et WPP. Les bureaux du HCR et des associations dans le monde entier s'emploient également à établir des partenariats au plan national.

65. Outre les partenariats avec les entreprises privées, les relations du HCR avec les grandes organisations philanthropiques, notamment la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation pour les Nations Unies, la Fondation Jolie-Pitt et la Fondation Howard G. Buffett, et avec les ambassadeurs itinérants se sont traduites par des contributions généreuses et un appui matériel, et ont eu une importance primordiale en termes de sensibilisation.

VIII. Gestion financière et contrôle des programmes

A. Gestion financière

66. Les dépenses en 2009 se sont établies à 2 293 400 000 dollars des États-Unis, dont 1 292 600 000 dollars au titre du budget-programme annuel et 1 000 800 000 dollars au titre de 29 budgets de programmes supplémentaires. En 2009, l'appui international aux activités du HCR a atteint un niveau sans précédent, les recettes dépassant 1 715 000 000 dollars sous forme de contributions volontaires, dont plus de 50 millions de dollars provenant du secteur privé. Une augmentation de 117 500 000 dollars a ainsi été enregistrée par rapport à 2008. Les recettes ont permis au HCR de fournir des services continus aux opérations en cours et de répondre rapidement et avec efficacité aux nouvelles urgences dans le monde.

67. Comme il est dit plus haut, le HCR a adopté à partir de l'exercice biennal 2010-2011 une nouvelle structure budgétaire, dans la logique de la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats. Le budget pour l'exercice biennal 2010-2011 a été établi sur la base d'une évaluation approfondie des besoins des personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat. Les résultats ont ensuite été revus en fonction des priorités et présentés dans la nouvelle structure à quatre piliers. Ce nouveau processus d'établissement du budget s'appuie sur le logiciel d'aide à la gestion *Focus*.

68. À la mi-2010, le budget annuel total du HCR pour 2010 s'élevait à 3 134 000 000 dollars des États-Unis, dont 3 007 000 000 dollars au titre du budget annuel approuvé par le Comité exécutif à sa soixantième session, plus un montant de 127 400 000 dollars au titre de sept budgets supplémentaires établis à partir de janvier 2010 aux fins de nouvelles interventions d'urgence au Congo, en République centrafricaine, en Haïti, au Yémen, au Kenya, au Pakistan et en Somalie. Plus de 48 donateurs s'étaient engagés à verser 477 500 000 dollars au titre du programme du HCR pour 2010 avant ou durant la conférence d'annonce de contributions de

décembre 2009. À la mi-2010 également, le HCR avait reçu au total 1 297 200 000 dollars sous forme de contributions volontaires. On estimait alors que les recettes destinées au budget annuel et aux budgets supplémentaires s'élèveraient approximativement à 1 654 000 000 dollars, ce qui se traduirait par un déficit de financement total d'environ 1 269 500 000 dollars à la fin de l'année.

69. Le HCR a continué d'étudier des options concernant ses obligations au titre des prestations de fin de service et des prestations dues après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie après la cessation de service en suivant de près les débats en cours au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en place d'un régime commun à l'échelle du système. Le Haut-Commissariat poursuit l'adoption des normes financières et comptables appliquées par le système des Nations Unies, notamment les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que le Règlement financier et les règles de gestion financière harmonisés de l'ONU.

70. L'organisation dans son ensemble continue de s'adapter au nouveau mode de fonctionnement, résultant du processus de réforme en cours et des nouvelles dispositions relatives au système de gestion financière. La mise en œuvre simultanée de tous les nouveaux outils de planification et d'établissement de budgets a représenté un travail considérable et demandera encore de la persévérance et de la patience. Le HCR demeure résolu à relever ces défis et compte sur les États Membres et ses nombreux partenaires pour soutenir les efforts qu'il accomplit en vue de devenir une organisation plus souple, plus responsable et davantage orientée sur les résultats.

B. Contrôle et vérification des comptes

1. Service de vérification des comptes du HCR

71. Le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (BSCI) assure l'audit interne du HCR. Durant la période considérée dans le présent rapport, 30 rapports d'audit ont été établis. On en avait compté 21 au cours de la période précédente. Par rapport aux périodes antérieures, on notera principalement un renforcement du contrôle des activités du siège, notamment les délégations de pouvoirs aux collaborateurs sur le terrain, les activités relatives à la sûreté et à la sécurité, et les activités menées en faveur des personnes déplacées. Les 30 rapports d'audit ont donné lieu à 323 recommandations dans des domaines tels que la gestion des approvisionnements, la gestion des ressources humaines, la gestion des programmes et des projets, la gestion des finances, la gestion des ressources informatiques et la sûreté et la sécurité.

2. Investigations et enquêtes

72. L'Inspecteur général du HCR a établi en 2009 un plan de renforcement des capacités de son Bureau et d'application des recommandations issues de l'étude indépendante sur le Bureau de l'Inspecteur général, réalisée en 2008 par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Cette initiative a donné lieu à la restructuration du Bureau en mai 2010, notamment la transformation en services des anciennes sections chargées des investigations et des enquêtes, ce qui les place au même niveau que les autres organes de contrôle du HCR.

73. Entre janvier 2009 et mai 2010, le Bureau de l'Inspecteur général a reçu 1 210 plaintes et a ouvert 145 enquêtes sur des allégations de fautes professionnelles. La forte augmentation du nombre des plaintes par rapport aux périodes précédentes peut être attribuée à la mise en place, en janvier 2009, d'un système de dépôt de plainte en ligne afin de faciliter la communication d'éventuels comportements répréhensibles, notamment par les personnes relevant de la compétence du HCR. Les principaux comportements ayant fait l'objet d'une enquête ont été le harcèlement, l'abus de pouvoir et la discrimination. Au cours de la même période, le Bureau de l'Inspecteur général a mené 19 inspections ordinaires, deux missions de suivi et une enquête spéciale. Le fort taux d'application des recommandations du Bureau enregistré en 2009 s'est maintenu, 90 % des recommandations étant soit mises en œuvre, soit en cours de mise en œuvre. Les recommandations restantes, soit 10 %, n'ont pas pu être appliquées en raison d'une évolution de la situation depuis l'inspection. L'enquête spéciale menée en octobre 2009 portait sur les agressions qui avaient entraîné la mort de trois membres du personnel du HCR au Pakistan.

74. Afin de s'acquitter de sa fonction d'inspection avec plus d'efficacité, le Bureau de l'Inspecteur général a révisé comme suit sa stratégie pour 2010 :

- a) amélioration de la planification annuelle des inspections en tenant davantage compte des risques pour déterminer les inspections ordinaires à mener;
- b) établissement d'un fichier du personnel d'inspection susceptible de participer à des inspections portant sur les trois domaines visés par les inspections ordinaires;
- c) limitation des inspections ordinaires à l'examen des aspects relatifs à la gestion;
- et d) création et mise à jour d'outils d'inspection.

IX. Conclusion

75. Les déplacements forcés, l'apatridie et les flux migratoires complexes continueront de faire partie des principales préoccupations dans le monde aussi loin qu'on puisse prévoir. Le soixantième anniversaire de la création du Haut-Commissariat fin 2010, ainsi que le soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie en 2011, seront l'occasion de réaffirmer les principes et valeurs fondamentaux sur lesquels s'appuie le consensus existant en ce qui concerne la protection des personnes contraintes de quitter leur foyer et des apatrides. Ils devraient également être l'occasion de réfléchir à la façon de créer une nouvelle dynamique pour les questions de protection qui n'entrent pas dans le champ d'application de la Convention de 1951, et surtout pour inciter les États à s'engager à prendre des mesures concrètes en faveur des populations concernées. Le HCR continuera de soutenir la préservation et l'extension de l'espace humanitaire et de l'espace d'asile, de renforcer ses partenariats et de s'appuyer sur ces derniers, de renforcer ses capacités de protection et d'intervention en cas d'urgence, et de rechercher des solutions durables pour les personnes auxquelles il vient en aide.

Tableau 1
Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2009 (situation en juin 2010)

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>		<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>	Total
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>				
Afghanistan	37	–	37	37	12	57 582	297 129	7 225	–	–	361 985
Afrique du Sud ¹⁵	47 974	–	47 974	–	309 794	–	–	–	–	–	357 768
Albanie	70	–	70	70	20	–	–	–	–	–	90
Algérie ¹⁰	94 137	–	94 137	90 132	153	1	–	–	–	–	94 291
Allemagne	593 799	–	593 799	–	38 932	–	–	–	8 226	17 675	658 632
Angola	14 734	–	14 734	4 824	4 241	2 449	–	–	–	14 479	35 903
Arabie saoudite	548	27	575	575	104	–	–	–	70 000	–	70 679
Argentine	3 230	–	3 230	328	750	–	–	–	–	–	3 980
Arménie	3 607	–	3 607	3 280	39	–	–	–	–	82 231	85 877
Australie	22 548	–	22 548	–	2 350	–	–	–	–	–	24 898
Autriche	38 906	–	38 906	–	32 146	–	–	–	523	–	71 575
Azerbaïdjan	1 642	–	1 642	1 642	46	1	586 013	–	2 078	510	590 290
Bahreïn	139	–	139	139	12	–	–	–	–	–	151
Bangladesh	28 586	200 000	228 586	28 342	–	–	–	–	–	–	228 586
Bélarus	580	–	580	232	90	–	–	–	7 799	–	8 469
Belgique	15 545	–	15 545	–	18 233	–	–	–	637	–	34 415
Belize	230	–	230	53	21	–	–	–	–	–	251
Bénin	7 205	–	7 205	7 205	124	–	–	–	–	–	7 329
Bolivie (État plurinational de)	679	–	679	332	34	–	–	–	–	–	713
Bosnie-Herzégovine	7 132	–	7 132	1 485	367	874	113 642	299	9 688	50 874	182 876
Botswana	3 022	–	3 022	3 022	206	–	–	–	–	–	3 228
Brésil	4 232	–	4 232	2 771	176	–	–	–	106	–	4 514
Bulgarie	5 393	–	5 393	–	1 196	–	–	–	–	–	6 589
Burkina Faso	543	–	543	543	515	–	–	–	–	–	1 058
Burundi	24 967	–	24 967	24 967	6 338	32 362	100 000	–	–	–	163 667

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					<i>Total</i>
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>		
Cambodge	135	–	135	135	29	–	–	–	–	–	164
Cameroun	99 957	–	99 957	97 086	1 312	–	–	–	–	–	101 269
Canada	169 434	–	169 434	–	61 170	–	–	–	–	–	230 604
Chili	1 539	–	1 539	–	498	–	–	–	–	–	2 037
Chine ¹¹	300 989	–	300 989	64	43	–	–	–	–	4	301 036
• Région administrative spéciale de Hong Kong, Chine	86	–	86	86	791	–	–	–	–	–	877
• Région administrative spéciale de Macao, Chine	6	–	6	6	6	–	–	–	–	–	12
Chypre	2 888	–	2 888	–	5 015	–	–	–	–	–	7 903
Colombie	196	–	196	71	116	60	3 303 979	–	11	–	3 304 362
Comores	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Congo (République du)	111 411	–	111 411	1 440	4 920	80	–	–	–	–	116 411
Costa Rica	12 298	6 818	19 116	15 411	587	–	–	–	–	–	19 703
Côte d'Ivoire	24 604	–	24 604	24 604	222	90	519 140	166 816	–	–	710 872
Croatie	1 149	89	1 238	1 238	39	711	2 285	212	237	23 583	28 305
Cuba	454	–	454	407	5	1	–	–	–	–	460
Danemark	20 355	–	20 355	–	1 193	–	–	–	3 263	–	24 811
Djibouti	12 111	–	12 111	11 289	921	–	–	–	–	–	13 032
Égypte	94 406	–	94 406	24 406	13 443	1	–	–	64	–	107 914
El Salvador	30	–	30	27	58	–	–	–	–	–	88
Émirats arabes unis	279	–	279	279	76	–	–	–	–	–	355
Équateur	45 192	71 365	116 557	45 192	50 632	–	–	–	–	–	167 189
Érythrée	4 751	–	4 751	4 716	134	8	–	–	–	–	4 893
Espagne	3 970	–	3 970	–	3 280	–	–	–	28	–	7 278
Estonie	24	–	24	–	19	–	–	–	104 813	–	104 856
États-Unis d'Amérique	275 461	–	275 461	–	63 803	–	–	–	–	–	339 264
Éthiopie	121 886	–	121 886	121 886	2 458	17	–	–	–	–	124 361

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					Total
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>		
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 065	477	1 542	1 542	75	–	–	–	1 911	–	3 528
Fédération de Russie	4 880	–	4 880	4 880	1 678	29	79 950	878	50 000	–	137 415
Fidji	2	–	2	2	4	–	–	–	–	–	6
Finlande	7 447	–	7 447	–	3 784	–	–	–	2 407	–	13 638
France	196 364	–	196 364	–	35 268	–	–	–	1 078	–	232 710
Gabon	8 845	–	8 845	8 845	4 287	–	–	–	–	–	13 132
Gambie	10 118	–	10 118	8 942	69	–	–	–	–	2 156	12 343
Géorgie	870	–	870	870	26	–	352 640	5 273	1 677	–	360 486
Ghana	13 658	–	13 658	13 658	598	1	–	–	–	–	14 257
Grèce	1 695	–	1 695	–	48 201	–	–	–	260	–	50 156
Guatemala	131	–	131	–	4	–	–	–	–	–	135
Guinée	15 325	–	15 325	15 325	928	1	–	–	–	–	16 254
Guinée-Bissau	7 898	–	7 898	7 898	289	–	–	–	–	–	8 187
Guinée équatoriale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Haïti	3	–	3	3	12	8	–	–	–	–	23
Honduras	19	–	19	–	1	–	–	–	–	–	20
Hongrie	6 044	–	6 044	6 044	647	–	–	–	49	–	6 740
Îles Caïmans	1	–	1	–	4	–	–	–	–	–	5
Îles vierges britanniques	–	–	–	–	6	–	–	–	–	–	6
Inde	185 323	–	185 323	12 440	5 441	–	–	–	–	–	190 764
Indonésie	798	–	798	798	1 769	311	–	–	–	–	2 878
Iran (République islamique d')	1 070 488	–	1 070 488	1 070 488	1 858	–	–	–	–	–	1 072 346
Iraq	35 218	–	35 218	35 218	3 800	38 037	1 552 003	167 740	230 000	–	2 026 798
Irlande	9 571	–	9 571	–	2 755	–	–	–	–	–	12 326
Islande	62	–	62	–	22	–	–	–	133	–	217
Israël	382	17 354	17 736	9 632	4 144	–	–	–	–	–	21 880
Italie	54 965	–	54 965	–	4 365	–	–	–	793	–	60 123
Jamahiriya arabe libyenne	9 005	–	9 005	752	3 317	–	–	–	–	–	12 322

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					Total
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>		
Jamaïque	26	–	26	26	–	–	–	–	–	–	26
Japon	2 332	–	2 332	540	2 935	–	–	–	1 525	–	6 792
Jordanie ¹²	450 756	–	450 756	47 356	604	–	–	–	–	–	451 360
Kazakhstan	4 340	–	4 340	720	129	–	–	–	7 649	–	12 118
Kenya	358 928	–	358 928	358 928	18 958	453	399 000	5 000	100 000	–	882 339
Kirghizistan	423	–	423	423	495	–	–	–	24 615	–	25 533
Koweït	221	–	221	44	2 985	–	–	–	93 000	–	96 206
Lesotho	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	43	–	43	–	52	–	–	–	344 263	–	344 358
Liban	50 300	113	50 413	10 800	607	–	–	–	–	–	51 020
Libéria	6 944	8	6 952	6 952	535	1 408	–	–	–	2 500	11 395
Liechtenstein	91	–	91	–	47	–	–	–	6	–	144
Lituanie	793	–	793	–	70	–	–	–	3 902	–	4 765
Luxembourg	3 230	–	3 230	–	465	–	–	–	177	–	3 872
Madagascar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Malaisie ¹³	65 350	787	66 137	66 048	10 267	–	–	–	40 001	61 329	177 734
Malawi	5 443	–	5 443	5 442	4 602	–	–	–	–	–	10 045
Mali	13 538	–	13 538	13 538	1 706	–	–	–	–	–	15 244
Malte	5 955	–	5 955	–	1 828	–	–	–	–	–	7 783
Maroc	773	–	773	773	318	–	–	–	–	–	1 091
Maurice	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mauritanie	795	26 000	26 795	521	118	12 013	–	–	–	–	38 926
Mexique	1 235	–	1 235	250	96	–	–	–	–	–	1 331
Micronésie (États fédérés de)	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1
Mongolie	11	–	11	11	3	–	–	–	373	–	387
Monténégro	24 019	–	24 019	24 019	7	–	–	–	1 500	–	25 526
Mozambique	3 547	–	3 547	2 107	4 176	–	–	–	–	–	7 723
Myanmar	–	–	–	–	–	–	67 290	–	723 571	–	790 861
Namibie	7 163	–	7 163	7 163	1 343	31	–	–	–	–	8 537

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					<i>Total</i>
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>		
Népal	106 164	2 297	108 461	86 162	978	1	–	–	800 000	476	909 916
Nicaragua	120	–	120	71	1	–	–	–	–	–	121
Niger	325	–	325	194	32	–	–	–	–	–	357
Nigéria	9 127	–	9 127	9 127	1 145	–	–	–	–	–	10 272
Norvège	37 826	–	37 826	–	16 639	–	–	–	2 860	–	57 325
Nouvelle-Zélande	3 289	–	3 289	–	232	–	–	–	–	–	3 521
Oman	26	–	26	26	12	–	–	–	–	–	38
Ouganda ¹⁶	127 345	–	127 345	127 345	11 551	88	446 300	407 700	–	–	992 984
Ouzbékistan	555	–	555	555	–	12	–	–	–	–	567
Pakistan ¹⁴	759 392	981 319	1 740 711	1 740 711	2 430	4	1 894 557	1 106 396	–	–	4 744 098
Palaos	11	–	11	11	1	–	–	–	–	–	12
Panama	1 923	15 000	16 923	3 707	790	–	–	–	1	–	17 714
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 703	5 000	9 703	2 644	3	–	–	–	–	–	9 706
Paraguay	89	–	89	89	4	–	–	–	–	–	93
Pays-Bas	76 008	–	76 008	–	16 245	–	–	–	5 034	–	97 287
Pérou	1 108	–	1 108	127	376	1	–	–	–	–	1 485
Philippines	95	–	95	11	55	–	–	–	–	68	218
Pologne	15 320	–	15 320	–	2 402	–	–	–	865	–	18 587
Portugal	389	–	389	–	19	–	–	–	31	–	439
Qatar	29	–	29	29	8	–	–	–	1 200	–	1 237
République arabe syrienne ¹²	1 054 466	–	1 054 466	222 966	3 080	–	–	–	300 000	–	1 357 546
République centrafricaine	27 047	–	27 047	4 319	1 219	53	197 000	–	–	–	225 319
République de Corée	268	–	268	28	660	–	–	–	103	–	1 031
République de Moldova	141	–	141	141	52	–	–	–	2 014	–	2 207
République démocratique du Congo	185 809	–	185 809	3 018	643	44 296	2 052 677	78 859	–	11	2 362 295
République démocratique populaire lao	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République tchèque	2 323	–	2 323	–	1 265	–	–	–	–	–	3 588

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					<i>Total</i>
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>		
République-Unie de Tanzanie	118 731	–	118 731	118 731	844	–	–	–	–	155 051	274 626
Roumanie	1 069	–	1 069	281	398	–	–	–	306	–	1 773
Royaume-Uni	269 363	–	269 363	–	11 900	–	–	–	205	–	281 468
Rwanda	54 016	–	54 016	54 016	282	20 596	–	–	–	–	74 894
Sainte-Lucie	–	–	–	–	4	–	–	–	–	–	4
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	22 151	–	22 151	22 151	2 796	–	–	–	–	–	24 947
Serbie	86 351	–	86 351	86 351	30	2 705	224 881	871	16 700	386	331 924
Sierra Leone	9 051	–	9 051	9 051	211	227	–	–	–	–	9 489
Singapour	7	–	7	7	–	–	–	–	–	–	7
Slovaquie	401	–	401	–	254	–	–	–	911	59	1 625
Slovénie	289	–	289	289	80	–	–	–	4 090	–	4 459
Somalie	1 815	–	1 815	1 815	24 668	61	1 550 000	–	–	–	1 576 544
Soudan	152 375	33 917	186 292	92 621	5 941	33 139	1 034 140	166 900	–	–	1 426 412
Sri Lanka	251	–	251	251	338	1 489	434 900	94 600	–	–	531 578
Suède	81 356	–	81 356	–	18 953	–	–	–	7 758	–	108 067
Suisse	46 203	–	46 203	–	17 139	–	–	–	67	–	63 409
Suriname	1	–	1	1	–	–	–	–	–	–	1
Swaziland	759	–	759	612	610	–	–	–	–	–	1 369
Tadjikistan	2 679	–	2 679	2 037	1 513	–	–	–	2 626	–	6 818
Tchad	314 393	24 102	338 495	314 393	64	1 802	170 531	20 771	–	–	531 663
Territoire palestinien occupé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Thaïlande	105 297	–	105 297	105 297	10 255	–	–	–	3 500 000	–	3 615 552
Timor-Leste	1	–	1	–	10	–	–	–	–	–	11
Togo	8 531	–	8 531	472	150	284	–	–	–	–	8 965
Trinité-et-Tobago	37	–	37	37	196	–	–	–	–	–	233
Tunisie	92	–	92	45	36	–	–	–	–	–	128

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>					<i>Total</i>
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)</i>	<i>Dont: personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>		
Turkménistan	60	–	60	60	–	–	–	–	12 000	–	12 060
Turquie	10 350	–	10 350	10 350	5 987	26	–	–	2 739	306	19 408
Ukraine	2 334	5 000	7 334	421	2 059	–	–	–	56 500	–	65 893
Uruguay	168	–	168	84	41	–	–	–	–	–	209
Vanuatu	4	–	4	3	–	–	–	–	–	–	4
Venezuela (République bolivarienne du)	1 313	200 000	201 313	20 991	14 372	–	–	–	–	–	215 685
Viet Nam	2 357	–	2 357	–	–	121	–	–	7 200	–	9 678
Yémen	170 854	–	170 854	170 854	1 366	–	250 000	–	–	–	422 220
Zambie	56 785	–	56 785	35 115	78	–	–	–	–	–	56 863
Zimbabwe	3 995	–	3 995	3 995	635	19	–	–	–	–	4 649
Divers/inconnus	–	–	–	–	–	25	–	–	–	–	25
Total	8 806 867	1 589 673	10 396 540	5 512 932	983 420	251 478	15 628 057	2 229 540	6 559 573	411 698	36 460 306
Bureaux du HCR											
Afrique australe	143 422	–	143 422	62 280	325 685	2 499	–	–	–	14 479	486 085
Afrique centrale – Grands Lacs	945 176	24 102	969 278	626 815	19 909	99 189	2 520 208	99 630	–	155 062	3 863 276
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	779 211	33 917	813 128	718 600	64 631	33 766	3 429 440	579 600	100 000	–	5 020 565
Afrique de l'Ouest	149 018	8	149 026	139 660	9 320	2 011	519 140	166 816	–	4 656	850 969
Amériques	519 149	293 183	812 332	89 978	193 758	70	3 303 979	–	118	–	4 310 257
Asie et Pacifique	2 666 588	1 189 403	3 855 991	3 117 917	42 607	59 520	2 693 876	1 208 221	5 119 663	61 877	13 041 755
Europe	1 641 877	5 566	1 647 443	143 135	293 327	4 346	1 359 411	7 533	645 528	175 624	4 133 212
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 962 426	43 494	2 005 920	614 547	34 183	50 052	1 802 003	167 740	694 264	–	4 754 162
Divers/inconnus	–	–	–	–	–	25	–	–	–	–	25
Total	8 806 867	1 589 673	10 396 540	5 512 932	983 420	251 478	15 628 057	2 229 540	6 559 573	411 698	36 460 306

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Grandes régions telles que définies par l'ONU											
Afrique	2 216 035	84 027	2 300 062	1 663 984	436 930	149 480	6 468 788	846 046	100 064	174 197	10 475 567
Amérique du Nord	444 895	–	444 895	–	124 973	–	–	–	–	–	569 868
Amérique latine et Caraïbes	74 254	293 183	367 437	89 978	68 785	70	3 303 979	–	118	–	3 740 389
Asie	4 418 605	1 201 897	5 620 502	3 629 317	67 928	97 584	5 434 532	1 381 234	5 820 357	144 924	18 567 061
Europe	1 622 520	5 566	1 628 086	126 993	282 214	4 319	420 758	2 260	639 034	92 577	3 069 248
Océanie	30 558	5 000	35 558	2 660	2 590	–	–	–	–	–	38 148
Diverses	–	–	–	–	–	25	–	–	–	–	25
Total	8 806 867	1 589 673	10 396 540	5 512 932	983 420	251 478	15 628 057	2 229 540	6 559 573	411 698	36 460 306

Source : HCR/gouvernements.

Notes du tableau 1 (juin 2010)

En général, les données sont fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte.

Le tiret (–) signifie que la valeur est nulle, non disponible ou sans objet.

¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 ou de la Convention de l'OUA de 1969, ou conformément au statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans 24 pays industrialisés sur la reconnaissance du statut de réfugié sur une période de 10 ans.

³ Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi pour des raisons d'ordre pratique ou autre.

⁴ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.

⁵ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source : pays d'origine et pays d'asile.

⁶ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, auxquelles le HCR offre protection et/ou assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés. Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.

⁷ Déplacés protégés/assistés par le HCR, qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau I)

⁸ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation.

⁹ Personnes qui n'entrent pas nécessairement dans les autres catégories, mais auxquelles le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.

¹⁰ Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans des camps à Tindouf.

¹¹ Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et sont protégés par le Gouvernement chinois.

¹² Les chiffres concernant les réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe syrienne sont des estimations fournies par les gouvernements.

¹³ Selon le HCR, et d'après les listes fournies par les communautés de réfugiés en Malaisie, on compte dans ce pays 20 000 demandeurs d'asile non enregistrés qui présentent le même profil que la population actuelle de réfugiés et de demandeurs d'asile, dont l'enregistrement s'effectue progressivement et pour lesquels la procédure de reconnaissance du statut de réfugié suit son cours.

¹⁴ Les chiffres du HCR pour le Pakistan correspondent aux réfugiés afghans reconnus comme tels (2 800), aux Afghans enregistrés dans des villages de réfugiés qui bénéficient de l'assistance du HCR (756 000) et aux Afghans enregistrés vivant en dehors des villages de réfugiés dans une situation assimilable à celle des réfugiés (981 000). Toutes ces personnes ont reçu un certificat d'enregistrement établi par le Gouvernement pakistanais. Suite à l'opération d'enregistrement de 2007, les personnes vivant en dehors des villages de réfugiés font à présent partie de la catégorie des personnes vivant dans une situation assimilable à celle des réfugiés. Elles ne reçoivent pas directement une assistance matérielle du HCR, mais bénéficient de mesures de mobilisation et d'une aide à la réintégration.

¹⁵ Le chiffre des demandeurs d'asile (procédures en cours) correspond à quelque 171 700 cas non réglés en première instance fin 2009 et 138 100 cas non réglés fin 2008 (on ne dispose pas de chiffres plus récents).

¹⁶ Le chiffre des déplacés fin 2009 correspond aux déplacés qui se trouvent encore dans des camps et des lieux de transit. Ces personnes continuent de relever de la compétence du HCR, de même que les 408 000 personnes déjà rentrées dans leurs villages.

Tableau 2
Dépenses du HCR en 2009 par bureau régional et type d'assistance

Bureau régional/pays/territoire	Type d'assistance					Appui		Total en milliers de dollars des États-Unis
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
1. Afrique de l'Ouest								
Bénin	–	–	–	976,4	–	600,0	–	1 576,4
Bénin	–	–	–	976,4	–	600,0	–	1 576,4
Côte d'Ivoire	–	1 280,7	494,6	3 549,0	–	2 356,5	–	7 680,8
Gambie	–	–	–	169,9	–	59,8	–	229,6
Ghana	–	282,1	–	4 436,5	12,1	854,0	–	5 584,7
Guinée	–	–	121,7	4 597,4	–	1 950,6	–	6 669,6
Libéria	–	1 146,2	–	7 747,1	–	2 174,9	–	11 068,2
Mali	–	–	–	54,6	–	21,3	–	76,0
Nigéria	–	–	–	1 328,6	19,6	1 324,2	–	2 672,4
Sénégal	–	–	2 141,6	1 901,8	–	4 960,3	–	9 003,7
Sierra Leone	–	–	–	3 396,1	–	1 080,9	–	4 477,0
Togo	–	–	–	959,6	–	56,0	–	1 015,6
Activités régionales	–	736,8	539,4	3 166,1	172,3	–	–	4 614,6
Total partiel (1)	–	3 445,8	3 297,3	32 283,0	204,0	15 438,4	–	54 668,6
2. Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique								
Djibouti	1 241,6	3 779,3	–	–	19,0	1 404,9	–	6 444,8
Érythrée	–	3 037,7	25,2	–	–	827,4	–	3 890,3
Éthiopie	11 277,0	18 834,8	1 970,6	2 436,7	715,9	4 146,5	–	39 381,6
Kenya (y compris dispositif d'appui régional)	20 666,6	42 470,4	1 252,7	880,7	938,8	9 379,7	–	75 588,9
Ouganda	3 924,4	1 804,0	3 266,5	22 202,7	163,8	3 214,3	–	34 575,7
Somalie	–	2 643,8	6 559,9	12 007,7	–	1 891,2	–	23 102,6
Soudan	986,1	12 327,9	56 147,2	12 380,1	190,8	7 583,5	–	89 615,6
Activités régionales	–	184,1	–	–	175,6	–	–	359,6
Total partiel (2)	38 095,7	85 082,0	69 222,1	49 907,8	2 203,9	28 447,6	–	272 959,1
3. Afrique centrale et région des Grands Lacs								
Burundi	–	4 227,9	26 219,3	–	35,3	4 219,6	–	34 702,1

Bureau régional/pays/territoire	Type d'assistance					Appui		Total en milliers de dollars des États-Unis
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Cameroun	–	7 049,2	–	1 025,3	106,9	1 227,0	–	9 408,5
Congo	2 646,9	93,4	–	3 691,9	29,8	1 483,4	–	7 945,3
Gabon	–	–	–	1 403,5	36,4	769,6	–	2 209,5
République centrafricaine	–	3 644,3	–	823,2	–	1 250,7	–	5 718,3
République démocratique du Congo	–	24 933,4	41 031,8	905,7	–	6 897,1	–	73 768,0
République-Unie de Tanzanie	–	17 499,7	9 221,1	12 698,5	305,6	3 410,5	–	43 135,5
Rwanda	–	7 577,1	2 022,1	–	40,2	1 341,0	–	10 980,3
Tchad	–	78 018,0	–	11 162,1	254,3	7 110,0	–	96 544,4
Activités régionales	–	6 355,4	378,2	–	29,3	–	–	6 762,9
Total partiel (3)	2 646,9	149 398,4	78 872,4	31 710,2	837,8	27 708,9	–	291 174,7
4. Afrique australe								–
Afrique du Sud	1 170,0	43,7	172,5	3 803,3	158,1	3 722,3	–	9 069,9
Angola	–	–	–	3 280,0	–	1 407,3	–	4 687,3
Botswana	164,9	1 734,5	–	–	–	459,2	–	2 358,6
Malawi	–	1 682,6	–	–	6,3	666,9	–	2 355,8
Mozambique	113,7	26,2	–	1 993,6	–	567,5	–	2 701,0
Namibie	–	1 963,2	–	–	–	499,9	–	2 463,1
Zambie	7,9	5 803,6	595,4	3 564,7	83,2	1 859,5	–	11 914,4
Zimbabwe	2 010,0	52,0	–	1 978,1	–	527,5	–	4 567,6
Activités régionales	–	898,4	1 084,7	74,0	212,0	–	–	2 269,1
Total partiel (4)	3 466,5	12 204,2	1 852,6	14 693,8	459,7	9 710,0	–	42 386,8
Total Afrique (1 à 4)	44 209,1	250 130,5	153 244,4	128 594,9	3 705,3	81 305,0	–	661 189,2
5. Afrique du Nord								–
Algérie	–	9 254,7	–	–	–	842,4	–	10 097,1
Jamahiriya arabe libyenne	–	3 094,4	152,8	–	–	810,2	–	4 057,4
Maroc	–	1 209,9	–	–	3,5	363,9	–	1 577,3
Mauritanie	–	804,4	6 878,8	–	–	498,4	–	8 181,7
Sahara occidental	–	2 776,1	–	–	–	886,1	–	3 662,3

<i>Bureau régional/pays/territoire</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		<i>Total en milliers de dollars des États-Unis</i>
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
Tunisie	–	374,2	–	–	–	274,0	–	648,2
Activités régionales	–	777,0	–	–	–	–	–	777,0
Total partiel (5)	–	18 290,7	7 031,6	–	3,5	3 675,1	–	29 000,9
6. Moyen-Orient								–
Arabie saoudite	164,6	722,9	–	–	–	1 536,9	–	2 424,4
Égypte	2 296,7	172,1	91,3	3 878,6	13,4	1 453,6	–	7 905,6
Émirats arabes unis	–	–	–	–	–	1 984,2	–	1 984,2
Iraq	83 099,1	–	237,5	–	–	6 060,6	–	89 397,2
Israël	–	1 400,9	–	–	–	642,6	–	2 043,4
Jordanie	36 209,6	921,4	–	–	187,8	3 445,6	–	40 764,5
Liban	5 768,5	1 245,3	–	–	501,5	1 552,8	–	9 068,2
République arabe syrienne	92 429,5	1 344,6	–	–	18,7	3 651,5	–	97 444,3
Yémen	5 930,3	14 208,3	202,1	7 593,1	53,8	2 615,2	–	30 602,8
Activités régionales	2 235,8	–	–	–	–	–	–	2 235,8
Total partiel (6)	228 134,2	20 015,5	531,0	11 471,7	775,2	22 942,9	–	283 870,5
Total Afrique du Nord et Moyen-Orient (5 et 6)	228 134,2	38 306,2	7 562,6	11 471,7	778,7	26 618,0	–	312 871,4
7. Asie du Sud-Ouest								–
Afghanistan	–	23,5	45 120,6	–	–	6 789,9	–	51 934,0
Pakistan	101 162,6	14 065,4	4 092,2	–	–	4 271,6	–	123 591,8
République islamique d'Iran	700,9	1 203,5	3 619,6	7 934,5	–	2 756,5	–	16 215,0
Activités régionales	–	–	418,7	–	–	–	–	418,7
Total partiel (7)	101 863,6	15 292,4	53 251,2	7 934,5	–	13 817,9	–	192 159,5
8. Asie centrale								–
Kazakhstan	–	428,3	–	349,2	–	1 186,2	–	1 963,8
Kirghizistan	–	343,8	–	541,6	–	465,9	–	1 351,3
Ouzbékistan	–	158,6	–	–	–	–	–	158,6
Tadjikistan	–	46,4	–	229,6	–	338,9	–	614,9

<i>Bureau régional/pays/territoire</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		<i>Total en milliers de dollars des États-Unis</i>
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
Turkménistan	–	–	–	329,8	–	370,5	–	700,2
Activités régionales	–	–	–	52,5	–	–	–	52,5
Total partiel (8)	–	977,0	–	1 502,7	–	2 361,5	–	4 841,2
9. Asie du Sud								–
Bangladesh	–	5 947,8	–	–	11,4	557,4	–	6 516,6
Inde	–	3 306,0	90,1	–	57,3	1 054,1	–	4 507,5
Népal	–	6 926,5	–	–	1 469,0	1 802,4	–	10 197,9
Sri Lanka	–	323,5	–	31 133,3	–	3 192,4	–	34 649,2
Total partiel (9)	–	16 503,8	90,1	31 133,3	1 537,7	6 606,4	–	55 871,3
10. Asie de l'Est et Pacifique								–
Australie et Nouvelle-Zélande	–	612,7	–	–	–	577,4	–	1 190,1
Cambodge	–	853,9	–	–	–	198,3	–	1 052,2
Chine	–	3 213,3	–	–	–	794,9	–	4 008,2
Indonésie	–	1 816,3	–	218,1	–	799,7	–	2 834,0
Japon	–	1 933,9	–	–	–	2 575,5	–	4 509,4
Malaisie	–	3 910,7	–	–	288,1	2 182,3	–	6 381,1
Mongolie	–	291,2	–	–	–	196,1	–	487,3
Myanmar	1 891,8	76,6	6 841,5	–	–	1 668,2	–	10 478,1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	765,1	–	408,0	–	1 173,1
Philippines	–	98,4	–	364,0	–	99,0	–	561,4
République de Corée	–	474,6	–	–	–	427,2	–	901,8
Singapour	–	–	–	–	–	–	–	–
Thaïlande	–	11 002,2	–	–	256,9	3 118,1	–	14 377,2
Timor-Leste	–	133,3	–	–	–	70,2	–	203,5
Viet Nam	–	–	–	299,5	–	95,1	–	394,6
Activités régionales	–	59,4	6,4	87,7	–	–	–	153,5
Total partiel (10)	1 891,8	24 476,4	6 847,9	1 734,3	545,0	13 209,9	–	48 705,4
Total Asie et Pacifique (7 à 10)	103 755,4	57 249,6	60 189,1	42 304,8	2 082,7	35 995,8	–	301 577,4

<i>Bureau régional/pays/territoire</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		<i>Total en milliers de dollars des États-Unis</i>
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
11. Europe orientale								–
Arménie	–	–	–	1 270,2	–	458,0	–	1 728,3
Azerbaïdjan	–	2 916,2	–	196,5	–	1 051,0	–	4 163,7
Bélarus	–	–	–	962,7	–	483,0	–	1 445,6
Fédération de Russie	87,3	–	–	9 667,5	–	1 665,5	–	11 420,3
Géorgie	16 711,4	11 425,9	–	3 787,8	–	2 424,5	–	34 349,6
République de Moldova	–	29,4	–	796,9	–	370,1	–	1 196,4
Ukraine	–	–	–	1 938,4	–	1 510,7	–	3 449,1
Activités régionales	–	–	–	543,1	–	–	–	543,1
Total partiel (11)	16 798,7	14 371,5	–	19 163,0	–	7 962,8	–	58 296,0
12. Europe du Sud-Est								–
Albanie	–	305,6	–	–	–	293,6	–	599,1
Bosnie-Herzégovine	–	4 579,7	–	72,7	–	1 195,4	–	5 847,8
Croatie	–	–	2 684,0	317,2	–	414,8	–	3 416,0
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	1 913,9	–	220,9	–	599,9	–	2 734,8
Monténégro	–	1 749,9	–	–	–	707,8	–	2 457,7
Serbie	–	3 575,0	952,0	14 423,8	–	4 246,0	–	23 196,7
Total partiel (12)	–	12 124,2	3 636,0	15 034,5	–	7 457,4	–	38 252,2
13. Europe centrale et États baltes								–
Bulgarie	–	–	–	438,8	–	358,4	–	797,1
Chypre	–	–	–	334,9	–	489,6	–	824,5
Hongrie	–	–	–	1 373,2	–	1 768,9	–	3 142,1
Pologne	–	–	–	336,5	–	228,4	–	564,9
République tchèque	–	–	–	208,2	–	162,1	–	370,3
Roumanie	–	–	–	411,7	37,0	540,3	–	989,0
Slovaquie	3,0	–	–	332,8	187,2	49,3	–	572,2
Slovénie	–	–	–	63,9	–	–	–	63,9

<i>Bureau régional/pays/territoire</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		<i>Total en milliers de dollars des États-Unis</i>
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
Turquie	1 185,4	–	–	3 602,7	–	2 436,0	–	7 224,1
Activités régionales	–	–	–	56,8	–	–	–	56,8
Total partiel (13)	1 188,4	–	–	7 159,4	224,2	6 032,9	–	14 604,9
14. Europe de l'Ouest								–
Autriche	–	–	–	653,9	–	295,0	–	948,9
Allemagne	–	–	–	1 083,4	–	929,2	–	2 012,6
Belgique	–	–	–	1 347,4	–	4 566,1	–	5 913,4
Espagne	–	–	–	674,7	–	634,7	–	1 309,4
France	–	–	–	1 384,4	–	1 482,4	–	2 866,8
Grèce	–	–	–	868,9	–	357,1	–	1 225,9
Irlande	–	–	–	143,7	–	481,9	–	625,6
Italie	–	–	–	2 505,8	–	1 932,6	–	4 438,5
Malte	–	–	–	75,5	33,5	199,5	–	308,5
Portugal	–	–	–	90,3	–	–	–	90,3
Royaume-Uni	–	–	–	555,5	–	892,8	–	1 448,3
Suède	–	–	–	687,0	–	828,0	–	1 515,0
Suisse	–	–	–	315,3	–	364,3	–	679,6
Total partiel (14)	–	–	–	10 385,8	33,5	12 963,6	–	23 382,8
Total Europe (11 à 14)	17 987,0	26 495,8	3 636,0	51 742,7	257,8	34 416,7	–	134 536,0
15. Amérique du Nord et Caraïbes								–
Canada	–	–	–	868,0	–	571,8	–	1 439,8
États-Unis d'Amérique (y compris activités régionales)	–	–	–	2 302,2	–	1 507,1	–	3 809,3
Total partiel (15)	–	–	–	3 170,2	–	2 079,0	–	5 249,2
16. Amérique latine								–
Argentine (y compris activités régionales)	1 046,9	–	–	1 388,2	906,6	1 213,1	–	4 554,8
Brésil	1 008,3	–	–	1 236,6	806,2	840,2	–	3 891,3
Colombie	–	–	–	15 673,5	–	2 439,8	–	18 113,3

<i>Bureau régional/pays/territoire</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		<i>Total en milliers de dollars des États-Unis</i>
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
Costa Rica	–	–	–	1 739,9	140,0	838,1	–	2 718,0
Cuba	–	190,2	18,9	–	–	–	–	209,1
Équateur	–	3 435,6	–	5 946,1	–	1 557,0	–	10 938,7
Mexique	–	–	–	1 176,5	–	513,5	–	1 690,0
Panama	–	–	–	1 098,8	–	1 339,8	–	2 438,6
Venezuela (République bolivarienne du) (y compris activités régionales)	–	–	–	2 784,1	–	1 417,2	–	4 201,3
Total partiel (16)	2 055,2	3 625,8	18,9	31 043,8	1 852,8	10 158,7	–	48 755,2
Total Amériques (15 et 16)	2 055,2	3 625,8	18,9	34 214,0	1 852,8	12 237,7	–	54 004,3
17. Programmes mondiaux	6 784,2	11 136,8	59,3	29 547,7	6 008,2	58 584,7	–	112 121,0
Total partiel (1 à 17)	402 925,1	386 944,8	224 710,3	297 875,7	14 685,5	249 157,9	–	1 576 299,3
18. Siège								–
Appui aux programmes						59 635,3		59 635,3
Gestion et administration								–
• Fonds alimenté par le budget annuel							60 409,3	60 409,3
• Fonds alimenté par le budget ordinaire							46 030,8	46 030,8
Total partiel (18)						59 635,3	106 440,1	166 075,4
19. Administrateurs auxiliaires							12 121,5	12 121,5
Total HCR (1 à 18)	402 925,1	386 944,8	224 710,3	297 875,7	14 685,5	308 793,2	118 561,6	1 754 496,2